

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 21/09/2021 au 21/11/2021

Début de séance : 14h15

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Présents : 54
Procurations : 12
Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/204 : ÉLECTION DU 13^{ème} VICE-PRÉSIDENT

À fait acte de candidature : Monsieur Arnaud DE CAMBIAIRE

Le dépouillement du premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins déposés dans l'urne : 66
- nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls) : 19
- suffrages exprimés : 47
- majorité absolue : 34
- a obtenu :
 - Monsieur Arnaud DE CAMBIAIRE : 44 voix
 - Monsieur Yann VIVAT : 2 voix
 - Monsieur François ARSAC : 1 voix

Monsieur Arnaud DE CAMBIAIRE ayant obtenu la majorité absolue, est élu 13^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

15H06 : Arrivée de Gilbert BOUVIER

Présents : 55
Procurations : 12
Votants : 67

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/205 : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 50 pour, 0 contre et 17 abstentions :

- **Fixe** le montant de l'indemnité de fonctions du Président, suivant la proposition ci-dessus ;
- **Fixe** le montant de l'indemnité de fonctions des Vice-présidents suivant la proposition ci-dessus ;
- **Fixe** le montant de l'indemnité de fonctions des Conseillers délégués suivant la proposition ci-dessus ;
- **Précise**, que la date d'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- **Abroge**, la délibération n°2020-09-04 /87 du 4 septembre 2020 relative aux indemnités de fonctions du Président et des membres du bureau à compter du 1^{er} octobre 2021, ;
- **Rappelle** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;
- **Précise que** les crédits sont prévus au budget général au chapitre 65, compte 6531.

Dès lors, le montant des indemnités de fonctions s'établit suivant le tableau en annexe 2.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Vote la DM1 du Budget Principal pour l'exercice 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/207 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (41806) : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget assainissement collectif telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Etudes et recherches	25 000.00 €			
D-6378 : Autres taxes et redevances	24 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	49 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-706129 : Reversement Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte		49 000.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	49 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	49 000.00 €	49 000.00 €	0.00 €	0.00 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/208 : ADHÉSION ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'adhérer à l'association émerveillé par l'Ardèche ;
- Autorise le Président à réaliser toute démarches afférentes à la présente décision.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-07/209 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À "CAVE LE BOUCHON – SARL BOCAVEL (PRIVAS) / "BEAUTÉ OCÉANE – SARL PETIT" (ALISSAS) / " VIN D'EMOTION SAS" (BEAUCHASTEL)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue une subvention de 4 142,00 euros à l'entreprise « SARL Bocavel - Le bouchon » située à Privas, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;
- Alloue une subvention de 4 267 euros à l'entreprise « SARL Petit - Beauté Océane » située à Alissas, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;
- Alloue une subvention de 4 148,60 euros à l'entreprise « SAS Vins d'émotions » située à Beauchastel, pour son projet de développement et d'investissement ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente à la présente décision, ci-annexée ;

15h27 : Départ temporaire de Souhila BOUDALI-KHEDIM

Présents : 54

Procurations : 12

Votants : 66

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/210 : APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention,

- Approuve le « Plan Climat Air Energie Territorial » ;
- Charge Monsieur le Président, ou la Vice-Présidente en charge du dossier, à effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- Crée le comité de pilotage en charge du suivi du PCAET et fixe la composition de ce comité :
 - o Le Président de la CAPCA
 - o Les Vice-présidents de la CAPCA
 - o Le Préfet de l'Ardèche
 - o Le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
 - o Le Directeur régional de l'ADEME Auvergne Rhône Alpes
 - o Le Président du Département de l'Ardèche
 - o Le Président du SCoT Centre Ardèche
 - o Le Président du SDE07

15h29 : Retour de Souhila BOUDALI-KHEDIM

15h49 : Départ définitif de Corine LAFFONT

Présents : 54

Procurations : 13

Votants : 67

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/211 : AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE AU SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL - PAYS DE VERNOUX POUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BEAUCHASTEL, LA VOULTE-SUR-RHÔNE, SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX, SAINT-LAURENT-DU-PAPE ET SAINT-VINCENT-DE-DURFORT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 54 pour, 0 contre et 13 abstentions :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et concernant les communes de Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort, au Syndicat d'eau potable Crussol - Pays de Vernoux, en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/212 : AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE POUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE PRIVAS, CREYSSEILLES, POURCHÈRES, PRANLES, AJOUX, GOURDON, COUX, SAINT-ÉTIENNE-DE-SERRE, SAINT-JULIEN-DU-GUA, CHALENCON, GLUIRAS, BEAUVÈNE, SAINT-CIÈRGE-LA-SERRE, MARCOLS-LES-EAUX, LYAS, VEYRAS ET SAINT-PRIEST AU SYNDICAT MIXTE OUVÈZE PAYRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 56 pour, 0 contre et 11 abstentions :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et concernant les communes de Privas, Creysseilles, Pourchères, Pranles, Ajoux, Gourdon, Coux, Saint-Étienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua, Chalencon, Gluiras, Beauvène, Saint-Cierge-la-Serre, Marcols-les-Eaux, Lyas, Veyras et Saint-Priest, au Syndicat Mixte Ouvèze Payre, en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération.

16h05 : Départ définitif de Karine TAKES

Présents : 53

Procurations : 14

Votants : 67

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/213 : APPROBATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU / RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Adopte le rapport 2020 rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé ;

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/214 : PARTENARIAT D'IMAGE – SUBVENTION POUR LE TOUR CYCLISTE FÉMININ INTERNATIONAL DE L'ARDÈCHE (TCFIA) – ÉDITION 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue à une aide de 2 000 euros au Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise pour l'organisation du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche - édition 2021 ;
- Autorise le Président à réaliser toute démarche afférente à la présente décision.

16h14 : Départ temporaire de Michel GAMONDÈS

Présents : 52

Procurations : 14

Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/215 : CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE / SAISON 2021/2022

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Valide le programme opérationnel 2021/2022, selon détail ci-annexé ;
- Sollicite auprès de la DRAC, un financement d'un montant de 45 000 €
- Sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, un financement d'un montant de 5 000 €
- Sollicite auprès du Département de l'Ardèche, un financement d'un montant de 22 000 €
- Sollicite auprès du SDJEC, un financement d'un montant de 1 500 €.

16h19 : Retour de Michel GAMONDÈS

Présents : 53

Procurations : 14

Votants : 67

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/216 : ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** de plafonner à 10 000 € le montant maximum à attribuer par commune au titre de l'appel à projets fonds de concours 2021.
- **Approuve** le versement, par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, de fonds de concours aux communes d' Ajoux, Beauvène, Chalencon, Châteauneuf de Vernoux, Dunière sur Eyrieux, Freyssenet, Gluiras, Gourdon, Lyas, Marcols les Eaux, Pourchères, Pranles, Rochessauve, Saint-Julien du Roux, Saint-Appolinaire de Rias, Saint-Cierge la Serre, Saint-Etienne de Serre, Saint-Fortunat sur Eyrieux, Saint-Jean Chambre, Saint-Julien du Gua, Saint-Maurice en Chalencon, Saint-Michel de Chabrilanoux, Saint-Vincent de Durfort et Silhac, selon les montants figurant dans le tableau ci-annexé.
- **Autorise** le Président à signer les conventions de fonds de concours à intervenir avec les communes selon le modèle ci-annexé.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 204 du budget principal.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-07/217 : DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Prend Acte** de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, pour son

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

compte et celui de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, au logiciel OPERIS, pour un montant de 20 151,90 € au titre de l'investissement et de 7 792,07 €/an au titre du fonctionnement ;

- **Approuve** le plan de financement ;
- **Autorise** le président à signer le contrat avec NUMERIAN ;
- **Autorise** le dépôt de demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de France Relance ;
- **Autorise** le président à signer le contrat avec NUMERIAN ;
- **Autorise** le président à signer tout document en lien avec les demandes de subventions correspondantes.

17h19 : Départs de Christian MARNAS et de Roger RINCK

17h20 : Départ de Jean-Pierre LADREYT (procuration à Olivier NAUDOT)

Présents : 50

Procurations : 15

Votants : 65

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/218 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 48 pour, 1 contre et 16 abstentions :

- **Adopte** le rapport 2020 rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé ;

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

17h30 : Départs de Sandrine CHAREYRE et Souhila BOUDALI-KHEDIM

17h31 : Départ de Jérôme COSTE (procuration à Hélène BAPTISTE)

17h33 : Départ d'Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Laetitia SERRE)

17h40 : Départ d'Alain LOUCHE

Présents : 45

Procurations : 17

Votants : 62

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/219 : APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 62 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Adopte** le rapport 2020 rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé ;

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-07/220 PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TRIMARAN

Jeanne VOIRY (employée de la Ressourcerie Trimaran ne prend part au vote)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 61 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve les modalités du partenariat à organiser entre l'agglomération et l'association Trimaran, telles que prévues dans le projet de convention annexé à la présente.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/221 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC "CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE ET DU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

COMMUNE DE SAINT-CIERGE-LA-SERRE"

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 62 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le classement des offres, annexé à la présente délibération, du marché public intitulé « Construction de la station d'épuration du village et du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Saint-Cierge-la-Serre » ;
- **Attribue** le lot n°1 « RÉSEAUX Solution Variante » au groupement d'entreprises RAMPA TP/MBTP pour un montant de 474 360,54 € HT ;
- **Attribue** le lot n°2 « STATION D'ÉPURATION 85/140 EH » à l'entreprise PEREIRA/SIC EPUR pour un montant de 109 865,36 € HT ;
- **Attribue** le lot n°3 « POSTE DE REFOULEMENT » à l'entreprise POMPAGE RHÔNE-ALPES pour un montant de 48 300,00 € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdits lots dudit marché avec les attributaires ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits pour l'exercice 2021 :
 - o au compte 2315 du budget annexe Assainissement Collectif,
 - o au compte 2315 du budget annexe eau potable,
 - o au compte 2315 du budget principal pour la partie des eaux pluviales de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/222 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC EN MATIÈRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS / ANNÉE 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 62 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Adopte** le rapport 2020 ci-annexé sur le service public de transports urbains,

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/223 : ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION ET DU RÉGLEMENT D'UTILISATION DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 47 pour, 15 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la modification des tarifs de location de vélos à assistance électrique comme suit :
 - location à la semaine : passage de 30 à 40 €
 - location mensuelle : passage de 50 à 70 €
 - location trimestrielle : passage de 80 à 130 €Pas de changement tarifaire sur les autres périodes de location
- **Approuve** la création d'une nouvelle période de location de deux mois au tarif de 100 € ;
- **Acte le principe** de vente de 4 vélos à assistance électrique aux agents de la CAPCA selon un Règlement qui reste à définir.

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/224 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION VÉLO ET TERRITOIRES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 62 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'adhésion à l'association Vélo et territoires pour un montant de 718 €/an ;
- Désigne Jérôme BERNARD pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Jean Pierre JEANNE en tant que suppléant ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ;

DÉLIBÉRATION n° 2021-09-15/225 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE LANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'UNE VOIE DOUCE DITE DE L'ESCRINET ENTRE LE BASSIN PRIVADOIS ET LE BASSIN ALBENASSIEN / APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil communautaire :

- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le lancement des études préalables nécessaires à la réalisation d'une voie douce dite de l'Escrinet entre le bassin privadois et le bassin albenassien ;
- **Nomme**, suite aux élections idoines, M. François VEYREINC en tant que représentant titulaire au sein au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour le lancement des études préalables nécessaires à la réalisation d'une voie douce dite de l'Escrinet entre le bassin privadois et le bassin albenassien, ainsi que M. Yann VIVAT -en tant que suppléant ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le lancement des études préalables nécessaires à la réalisation

DÉLIBÉRATION n°2021-09-15/226 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉALABLES À LA RÉALISATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE LE BASSIN PRIVADOIS ET LE BASSIN ALBENASSIEN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 62 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Sollicite une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³ à hauteur de 80 000 € pour le financement des études préalables nécessaires à la réalisation d'une voie douce entre le bassin privadois et le bassin albenassien part le Col de l'Escrinet ;
- Autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Fin de séance : 18h40